



**Procès-verbal de l'Assemblée Générale  
du 19/11/2022**

**Association Musicale de Grézieu la Varenne  
11 rue Emile Evellier – 69290 GREZIEU LA VARENNE  
Tél. : 06.50.10.96.01**

Le 19/11/2022 à 10 H30, les membres de l' Association Musicale de Grézieu la Varenne se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidente.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre, ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Mme Françoise GIBERT, présidente de l'association.

Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Mme Catherine TESSIER, secrétaire-adjointe de l'association.

Plus du ¼ des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 12 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

Rapport moral

Rapport d'activité

Rapport financier

Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration.

Le Président a précisé que l'ensemble des documents ont été déposés au siège de l'association le 19 Novembre 2022.

Il a été fait lecture des différents rapports, moral, activité et financier.

A l'issue de leur lecture, la présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral, rapport d'activité et rapport financier : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.



**Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration :**

l'Assemblée renouvèle Mme Françoise GIBERT, M. Jacques MEFFRE, Mme Muriel BOISSET, Mme Catherine TESSIER, Mme Isabelle CHARBONNIER, M. Didier GAUGUET, Mme Brigitte REGIS-MOREAU et Mme Marine MAULET en qualité de membres du Conseil d'Administration.

**Renouvellement des mandats des membres du Bureau :**

PRESIDENTE - Mme Françoise GIBERT

TRESORIER - M. Jacques MEFFRE

TRESORIERE-ADJOINTE - Mme Muriel BOISSET

SECRETAIRE - Mme Catherine TESSIER

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 1 AN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12.15 H

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

A Grézieu la Varenne, le 24 Novembre 2022

**La Présidente de séance**

***Françoise GIBERT***



**La Secrétaire de séance**

***Catherine TESSIER***

